

COMMENT pouvez-vous participer ?

Pour que la Semaine européenne atteigne ses objectifs, la mobilisation du plus grand nombre possible d'organisations, d'entreprises et d'individus est indispensable. Venez nous rejoindre et profitez de l'opportunité que constitue cette Semaine pour agir contre les TMS.

Dans ce cadre vous pourrez mener ou participer à un grand nombre d'activités des plus simples aux plus ambitieuses.

Par exemple:

- identification et évaluation de risques spécifiques, vérification des normes de sécurité sur le lieu de travail, etc.
- organisation de séminaires ou de sessions de formation
- organisation d'expositions sur la santé et la sécurité au travail
- sensibilisation sur le lieu de travail par la diffusion d'informations
- programmes de "bon voisinage" encourageant les grandes entreprises à soutenir les plus petites dans cette démarche
- concours ou programmes de suggestion visant à développer et/ou à communiquer de bonnes pratiques de prévention
- participation des travailleurs et/ou de leurs représentants
- mise en place d'une nouvelle politique de santé et sécurité sur votre lieu de travail ou initiative de prévention au cours de la Semaine.

La Semaine européenne pour la santé et la sécurité au travail est une campagne d'information destinée à faire de l'Europe un espace de travail où santé et sécurité sont respectées.

OÙ s'informer ? Qui contacter ?

Pour obtenir des informations générales sur la Semaine européenne:

Visitez le site web de l'Agence: <http://osha.eu.int>. Le site vous permet d'accéder rapidement à de nombreuses informations sur la santé et la sécurité provenant de l'Agence, des États membres, des organisations européennes et internationales actives dans ce domaine ainsi que de sources d'information diverses présentes de par le monde.

Vous pouvez également contacter l'Agence à l'adresse suivante:

Gran Vía 33 - 48009 Bilbao (Espagne)
E mail: EW2000@osha.eu.int

Pour de plus amples informations sur la Semaine au niveau national:

Contactez l'organisme responsable de l'organisation de la Semaine dans votre pays:

■ France

Frédéric LEONZI
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité
D.R.T./Sous-direction conditions de travail/bureau CT 1 - 2
20 bis, Rue d'Estrées - 75007 Paris SP 07
Tel.: 01 44 38 26 49 - Fax: 01 44 38 27 67
E-mail: frederic.leonzi@dr.t.travail.gouv.fr
Site Internet du Ministère www.travail.gouv.fr
(rubrique emploi - sous rubrique santé et sécurité au travail)
Semaine: du 23 au 27 Octobre 2000

■ Belgique

Willy IMBRECHTS
Ministère de l'Emploi et du Travail
Rue Belliard, 51 - 1040 Bruxelles
Semaine: du 2 au 6 Octobre 2000

■ Luxembourg

Nadine SCHNEIDER
Inspection du Travail et des Mines
B.P. 27 L-2010 Luxembourg
Tel.: 4786151 - Fax: 491447
E-mail: Nadine.Schneider@itm.etat.lu
Semaine: du 23 au 27 Octobre 2000

TOURNEZ LE
DOS
AUX
TROUBLES
MUSCULO-SQUELETTIQUES!



OCTOBRE 2000

SEMAINE EUROPÉENNE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

<http://osha.eu.int/ew2000/>



Agence européenne
pour la sécurité et la santé
au travail



QU'EST-CE que la Semaine européenne de la santé et de la sécurité au travail?

La Semaine européenne est une campagne d'information destinée à sensibiliser les personnes au thème de la santé et de la sécurité au travail, et à promouvoir les activités qui y sont liées pour faire de l'Europe un espace où santé et sécurité au travail sont respectées.

Cette campagne constitue une chance unique d'attirer l'attention sur l'importance de la santé et de la sécurité au travail. En l'an 2000, elle portera sur la prévention des troubles musculo-squelettiques d'origine professionnelle.

Par qui est organisée la Semaine européenne?

Son organisation est coordonnée par l'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail (AESST) et aura lieu dans les 15 États membres de l'Union. L'Agence a pour mission de collecter et diffuser l'information en matière de santé et sécurité au travail.

Cette initiative bénéficie du soutien à part entière de tous les États membres, des organisations regroupant les employeurs et les syndicats européens ainsi que des institutions européennes (en particulier la Commission et le Parlement).

Quelles sont les dates?

La Semaine est prévue pour le mois d'Octobre 2000.

Chaque État membre a choisi une semaine du mois d'Octobre (Consulter la section "informations supplémentaires").

Qui peut participer à la Semaine européenne?

La Semaine est destinée aux organisations, entreprises, sociétés de toutes tailles et de tous secteurs, en particulier les petites et moyennes entreprises.

Tous les acteurs de la prévention des risques professionnels sont également invités à y participer: institutions, organismes, employeurs, salariés et leurs représentants.

Notre défi en l'an 2000: la prévention en Europe des troubles musculo-squelettiques d'origine professionnelle.

POURQUOI l'Europe doit-elle se préoccuper des troubles musculo-squelettiques d'origine professionnelle?

Les troubles musculo-squelettiques d'origine professionnelle (TMS) recouvrent un nombre important de problèmes de santé. Les principaux sont les douleurs dorsales, les troubles liés aux travaux répétitifs sous contrainte, y compris les troubles des membres supérieurs.

Une combinaison de facteurs tels que les tâches de manutention manuelle, les mouvements répétitifs, les rythmes de travail et les vibrations, accentue les risques de TMS.

L'étendue des TMS en Europe

La prévention des troubles musculo-squelettiques a été retenue comme prioritaire en raison du nombre important et croissant de travailleurs affectés par ces problèmes et de leurs conséquences économiques.

- Les troubles musculo-squelettiques constituent la source principale de problèmes de santé d'origine professionnelle signalée par les travailleurs. Selon une étude récente réalisée au niveau européen, 30% des travailleurs se plaignent de douleurs de dos, 17% de douleurs musculaires dans les bras et les jambes, et 45% déclarent travailler dans des positions douloureuses ou fatigantes.
- Les troubles musculo-squelettiques d'origine professionnelle se retrouvent dans tous les secteurs d'activités et dans tous les métiers.
- Dans certains pays, les TMS représentent la principale maladie professionnelle.

Alléger la charge

Les différents maux et douleurs constituent une lourde charge pour les travailleurs et leur famille. Ils constituent également un poids important pour les entreprises et l'économie européenne dans son ensemble. De mauvaises pratiques en matière de santé et de sécurité entraînent des

dépenses élevées résultant d'absences pour causes de maladie. Elles conduisent à une détérioration de la qualité du travail et une baisse de la productivité.

Alléger la charge que représente les TMS vise non seulement à améliorer les conditions de vie sur le lieu de travail mais représente aussi un gain important pour les entreprises.

Les troubles musculo-squelettiques peuvent être évités

L'Union européenne a adopté des directives pour protéger les travailleurs et améliorer la santé et la sécurité au travail. Ces mesures incluent des dispositions minimales de prévention des troubles musculo-squelettiques. Les États membres ont élaboré des textes pour prévenir les risques liés aux TMS et mis en place des outils de prévention. Le message est clair: les TMS peuvent et doivent être évités !

PARTICIPEZ à la Semaine européenne 2000!

Quelques bonnes raisons pour s'y associer :

En participant activement à la Semaine européenne 2000 vous pourrez...

- sensibiliser les salariés, les employeurs au thème de la santé et de la sécurité, et faire de votre lieu de travail un espace où la santé et la sécurité seront meilleures ;
- démontrer que la santé et la sécurité aident à prévenir la progression des maladies professionnelles et des retraites anticipées, et permettent d'accroître les performances économiques de votre entreprise ;
- participer à la réduction du taux des maladies professionnelles en Europe et à l'amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie des travailleurs européens ;
- aider les personnes à mieux vivre en éliminant douleur et lésions musculo-squelettiques!